



Bureau du surintendant des institutions financières

2013-2014

Rapport sur les plans et les priorités

James M. Flaherty
Ministre des Finances



Table des matières

Message de la surintendante	1
Section I – Aperçu de l’organisme	2
Raison d’être	2
Attributions.....	2
Résultats stratégiques et architecture d’alignement des programmes (AAP).....	3
Priorités organisationnelles.....	4
Analyse des risques	7
Sommaire de la planification.....	11
Profil des dépenses	14
Budget des dépenses par crédit voté	16
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	17
Résultat stratégique 1 – Un système financier canadien sûr et stable.	17
Programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales .	17
Faits saillants de la planification	19
Programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux.....	21
Faits saillants de la planification	22
Résultat stratégique 2 – Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.....	23
Programme : Évaluations actuarielles et services-conseils	23
Faits saillants de la planification	25
Programme : Services internes	27
Faits saillants de la planification	27
Section III : Renseignements supplémentaires	29
Faits saillants financiers	29
États financiers prospectifs.....	30
Liste des tableaux supplémentaires	30
Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations	30
Section IV : Autres sujets d’intérêt	31

Message de la surintendante



Le mandat du BSIF de même que son approche de la surveillance fondée sur le risque lui a permis d'assurer la sûreté et la solidité du système financier canadien. Notre mandat exige que nous portions un regard sur l'avenir afin de prévoir les risques futurs et de développer et administrer un cadre réglementaire incitant à une solide gestion du risque. Le présent rapport met en lumière les domaines d'intérêt du BSIF au cours de l'exercice 2013-2014.

Notre participation à l'examen du Programme d'évaluation du secteur financier, réalisé par le Fonds monétaire international, sera l'une des grandes priorités de l'exercice. Cet examen vise à évaluer le système financier canadien ainsi que la mesure dans laquelle le BSIF se conforme aux principes fondamentaux de contrôle des banques et des assureurs qui sont reconnus à l'échelle internationale. Le programme permet de garantir des règles du jeu équitables entre les participants du système financier mondial, et d'accroître la transparence des activités du BSIF.

En outre, au cours de l'exercice 2013-2014, le BSIF mettra davantage l'accent sur l'évaluation du risque opérationnel, et poursuivra ses travaux visant à évaluer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise des institutions financières, y compris dans les domaines de la propension à prendre des risques et de la culture du risque. Dans le secteur bancaire, nous allons continuer à mener des consultations sur les éléments qu'il reste à mettre en œuvre à l'égard des règles de fonds propres et de liquidité (Bâle III) du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le secteur de l'assurance, nous allons continuer à travailler sur les éléments du Cadre de réglementation de l'assurance-vie du BSIF, paru en septembre 2012. De plus, le BSIF assumera un nouveau rôle lié à l'agrément et à la surveillance des régimes de pension agréés collectifs. Les attributions qui s'y rattachent constituent un volet complémentaire à notre expertise actuelle en matière de surveillance des régimes de retraite privés fédéraux. Enfin, le BSIF poursuivra ses efforts de surveillance à l'égard de la SCHL. À titre d'entité nouvellement chapeauté par le BSIF, la surveillance de ses activités exige un travail considérable.

Une collaboration serrée, d'étroites communications et des mesures concertées entre les partenaires fédéraux – tels la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le ministère des Finances – sont essentielles. Par ailleurs, nous poursuivrons notre collaboration au sein du Comité de surveillance des institutions financières et du Comité consultatif supérieur. La contribution que le BSIF a pu apporter au maintien de la confiance du public est tributaire – comme toujours – des contributions individuelles de chacun de ses employés. Nos gens sont le facteur le plus important de l'équation de notre réussite. Les employés du BSIF veillent à ce que leur travail contribue à maintenir la confiance du public à l'égard d'un système financier sain, stable et concurrentiel.

Section I – Aperçu de l’organisme

Raison d’être

Le Bureau du surintendant des institutions financières a été constitué en 1987 sous le régime d’une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la « Loi sur le BSIF »). Organisme indépendant de l’administration fédérale, il rend des comptes au ministre des Finances.

Le BSIF réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que toutes les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d’assurances, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite privés constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales.

Le Bureau de l’actuaire en chef est une unité indépendante au sein du BSIF. Il fournit des évaluations et des conseils actuariels à l’égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants et

Attributions

En vertu de son mandat, le BSIF doit :

- surveiller les institutions financières fédérales (IFF) pour s’assurer qu’elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu’ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite en cas de graves lacunes et prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder ou obliger la direction, le conseil d’administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- promouvoir et administrer un cadre de réglementation incitant à l’adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

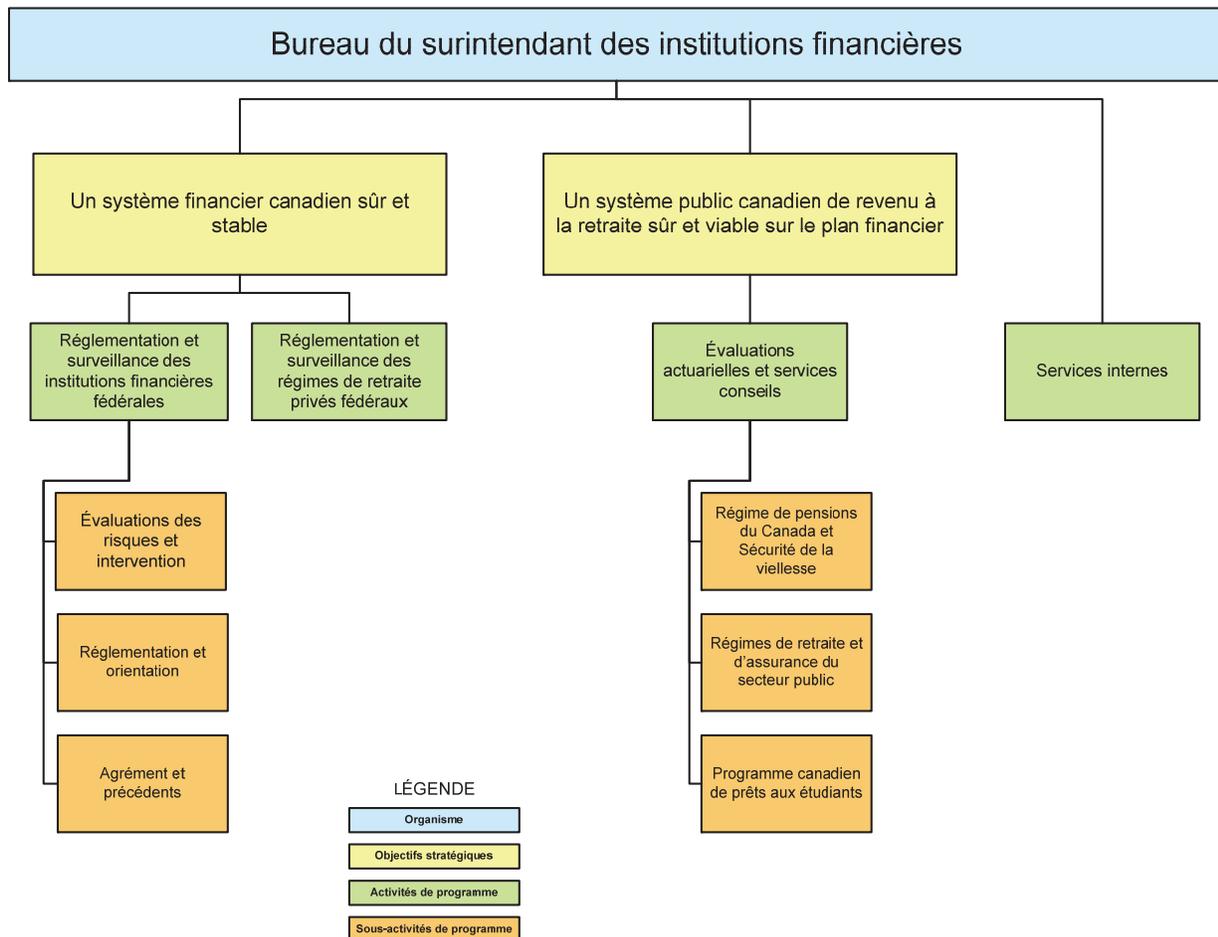
Les dispositions législatives qui visent le BSIF tiennent compte de la nécessité pour les institutions financières de se faire concurrence et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent en outre que, en définitive, les dirigeants et les administrateurs des institutions financières, ainsi que les administrateurs des régimes de retraite, sont seuls responsables de leurs actions et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)

Deux résultats stratégiques sont déterminants pour la réalisation de la mission du BSIF et essentiels à sa contribution au système financier du Canada :

1. *Un système financier canadien sûr et stable.*
2. *Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.*

Le graphique ci-après illustre les programmes et les sous-programmes du BSIF dont l'effet est cumulé et qui contribuent aux progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats stratégiques.



Priorités organisationnelles

Toutes les priorités organisationnelles renvoient aux deux résultats stratégiques du BSIF.

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Prévoir et réagir aux risques émanant de l'économie et du système financier	Permanente	Résultats stratégiques 1 et 2
Description		
Pourquoi s'agit-il d'une priorité?		
<p>La conjoncture économique et financière a un effet important sur le contexte dans lequel les institutions financières évoluent. Une bonne compréhension des risques émanant de l'économie et des systèmes financiers permet d'assurer que des mesures efficaces de réglementation et de surveillance soient mises en place.</p>		
Plans en vue de donner suite à la priorité		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Accorder une attention particulière aux conséquences des taux d'intérêt faibles, à l'endettement grandissant des ménages et aux répercussions des problèmes persistants que connaissent d'importantes économies étrangères sur les IFF, les régimes de retraite et la SCHL. 2. Promouvoir les approches du BSIF à l'égard de la réglementation en participant aux discussions stratégiques tenues aux tribunes internationales et en collaborant avec les partenaires nationaux et les intervenants sectoriels à des dossiers semblables dans le contexte canadien. 3. Participer au Programme d'évaluation du secteur financier pour le Canada du Fonds monétaire international ainsi qu'aux examens permanents par des pairs du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et, ce faisant, continuer à obtenir d'excellents résultats. 4. Accroître notre capacité d'évaluer le risque et la suffisance du capital des IFF, en tirant parti des simulations de crise des IFF pour définir les risques inhérents, et en améliorant notre capacité d'évaluer la gouvernance d'entreprise des IFF. 5. Faire valoir auprès des IFF de meilleures pratiques de gestion du risque, en précisant les attentes, en les communiquant clairement, et en évaluant les institutions en fonction de celles-ci. 		

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Prévoir et réagir aux risques émanant des réformes de la réglementation	Permanente	Résultat stratégique 1
Description		
Pourquoi s'agit-il d'une priorité?		
<p>Dans son ensemble, la réglementation évolue rapidement. Une bonne compréhension des faits nouveaux permet d'assurer que le BSIF prend des mesures appropriées visant à ce que le cadre de réglementation demeure efficace et adapté aux circonstances actuelles.</p>		
Plans en vue de donner suite à la priorité		
<u>Réformes bancaires :</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Surveiller la mise en œuvre des réformes bancaires dans d'autres pays et l'incidence des réformes bancaires nationales et internationales sur les banques canadiennes, et adapter les directives au besoin. 2. Jouer un rôle de collaborateur dans la mise en place d'un cadre de reprise et de règlement crédible à l'intention des grandes banques canadiennes. 		
<u>Réformes en assurance :</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre la série de réformes nationales énoncées dans la feuille de route de réglementation de 		

l'assurance-vie ainsi que des modifications qui seront proposées aux directives sur les assurances multirisques et l'assurance hypothécaire.

- Participer activement, lorsque la situation s'y prête, à l'élaboration de normes internationales d'assurance, surveiller la mise en œuvre de réformes en assurance dans d'autres pays et évaluer leur incidence sur les sociétés d'assurance exerçant leurs activités au Canada.

Réformes des pensions :

- Élaborer des processus internes et des directives externes, et offrir un soutien technique à la suite de modifications réglementaires visant les pensions, notamment en ce qui concerne les régimes de pension agréés collectifs (RPAC)¹.
- Continuer à céder aux organismes provinciaux de réglementation la responsabilité de la surveillance des régimes des Premières Nations, qui par suite d'une décision rendue par la Cour suprême du Canada, ne sont pas assujettis à la législation fédérale.

Réformes des normes internationales de comptabilité et d'audit :

- Surveiller la modification des normes internationales de comptabilité et d'audit et y participer afin de cerner les problèmes qui surviennent et d'en tenir compte dans les exigences prudentielles et de communication financière des IFF.
- Surveiller activement les démarches du Conseil des normes comptables internationales visant à l'uniformisation avec le Financial Accounting Standards Board, et y participer. En l'absence d'uniformité, évaluer et recommander les mesures à prendre au chapitre des normes prudentielles du BSIF.

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Un effectif très performant et efficace	Permanente	Résultats stratégiques 1 et 2
Description		
Pourquoi s'agit-il d'une priorité?		
Le recrutement actif, le perfectionnement et la gestion des employés du BSIF favoriseront la réalisation continue des objectifs opérationnels du BSIF.		
Plans en vue de donner suite à la priorité		
<ol style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du Cadre des ressources humaines afin d'assurer une gestion efficace du personnel. Améliorer le processus de planification intégrée des activités et la documentation à l'appui afin de présenter clairement les lacunes des ressources (compétences, outils et finances) et des plans d'action visant à atténuer le risque. Mettre en place de nouveaux systèmes des ressources humaines afin d'améliorer la production de rapports, la productivité et l'accès à l'information. 		

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Une infrastructure administrative améliorée	Permanente	Résultats stratégiques 1 et 2
Description		
Pourquoi s'agit-il d'une priorité?		
Renforcer les systèmes, les processus et le transfert de connaissances internes afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité du BSIF.		
Plans en vue de donner suite à la priorité		
<ol style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de contrôles internes à l'échelle de l'organisme ainsi qu'un plan exhaustif de gestion du 		

¹ Les RPAC constituent une nouvelle option d'épargne pour la retraite, mise de l'avant par le gouvernement du Canada.

risque.

2. Achever le programme de renouvellement de la technologie de l'information (RTI) et préparer le BSIF en vue de l'adoption de technologies futures et émergentes.
3. Poursuivre la mise au point d'une stratégie et d'un cadre de gestion de l'information d'entreprise et des données des IFF, conformément aux rigoureux principes de gestion de l'information d'entreprise, pour garantir que le BSIF saisit et met en commun l'information des IFF de manière efficace.

Analyse des risques

Le BSIF évolue dans un contexte en mutation constante qui se manifeste par la conjoncture économique et financière imprévisible et un secteur d'activité susceptible de traverser des périodes de changement rapide et dont la complexité va croissant. L'éventail de risques présents dans ces circonstances entrave la réalisation des objectifs et du mandat du BSIF. L'organisme est mis au défi de recenser, d'évaluer, de prioriser et de mettre en place, avec efficacité et efficience, des initiatives visant à atténuer le risque là où il se manifeste le plus fortement.

Dans son cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE), le BSIF répertorie les risques externes et internes. Les risques externes englobent la conjoncture économique et financière, le contexte du secteur des services financiers, le cadre juridique du BSIF et les catastrophes. Ils s'entendent d'événements dont le BSIF ne peut changer le cours, mais qu'il surveille afin d'en atténuer les répercussions sur ses activités. Les risques internes sont quant à eux des risques opérationnels généralement liés aux ressources humaines, aux processus (processus de gouvernance, autres processus internes et méthodes de gestion des relations), aux systèmes de soutien et à la culture organisationnelle (valeurs fondamentales et techniques de gestion du changement).

Le processus GRE du BSIF a relevé plusieurs facteurs de risque importants pour la réalisation du mandat et des objectifs de l'organisme. Ils sont décrits ci-après :

Facteurs de risque externes

Contexte économique, sectoriel et réglementaire

Les perspectives économiques des principales économies étrangères et du Canada demeurent incertaines. La reprise économique des États-Unis se poursuit à un rythme modéré, mais on se demande toujours si les enjeux fiscaux à moyen terme peuvent être traités de manière ordonnée. De son côté, l'Europe est entrée pour une deuxième fois en récession, quoique légère, en 2012. Bien que les observateurs s'attendent à un retour à la croissance, ces perspectives demeureront probablement limitées en raison de la nécessité de réduire le niveau des dettes dans nombre de pays. Ainsi, des réformes structurelles s'imposent afin de rétablir la confiance des marchés en Europe, mais leur mise en œuvre présente des risques élevés, et une nouvelle escalade de la crise dans la zone euro demeure un risque important. De plus, le renforcement de nos liens économiques avec la Chine a lieu dans un contexte de ralentissement, de dépendance jugée préoccupante sur ses investissements publics, de déséquilibre possible de son marché de l'habitation et de risques émanant de son secteur bancaire parallèle, qui est en croissance.

En outre, depuis la dernière récession, l'économie canadienne est devenue plus fragile face aux chocs défavorables. Non seulement l'endettement élevé des ménages canadiens les rend plus vulnérables aux chocs, mais les faibles taux d'intérêt persistants risquent de les inciter pendant un certain temps à contracter de nouvelles dettes. Par ailleurs, le consommateur pourrait lui-même ralentir la croissance économique s'il freinait ses dépenses pour réduire son endettement. Cette situation pourrait aussi entraîner une baisse du prix des logements et avoir un choc négatif important sur la richesse.

En raison des événements financiers survenus à l'échelle planétaire et au Canada, le BSIF doit être en mesure d'intervenir efficacement dans un contexte économique et de réglementation qui évolue sans cesse. À un niveau microdimensionnel, les conditions actuelles pressent toujours le personnel du BSIF de fournir des interprétations ou de réévaluer les directives en vigueur pour garantir qu'elles demeurent efficaces en situation de crise et dans un contexte changeant. Des stratégies précises ont été mises en œuvre dans les divisions particulières, compte tenu de leurs fonctions spécialisées et des projets en cours, pour répondre aux nouveaux développements qui se manifestent régulièrement dans le secteur. La réaffectation des ressources et le remaniement des priorités se poursuivent selon ce que dictent les circonstances.

Normes de fonds propres, effet de levier et liquidité

Le dispositif de Bâle pour le capital des banques, profondément remanié, et la nécessité de mettre à niveau les cadres de réglementation prudentielle en réponse à la perturbation prolongée des marchés mondiaux des capitaux obligent également les banques et les régulateurs à insister sur la mesure du risque et sur la relation entre celle-ci et le niveau global de fonds propres requis, l'effet de levier et la liquidité. Vu la multiplicité, l'ampleur et la nouveauté des normes internationales de fraîche date, le contrôle qu'elles nécessitent et l'impératif d'inciter d'autres pays à les mettre en œuvre rapidement et suivant une démarche comparable, le BSIF s'attend à ce que l'examen des changements qu'elles représentent, les consultations à leur propos et leur application mobilisent plus de ressources que prévu de sa part et de la part des institutions financières. En outre, le BSIF devra actualiser les politiques et les lignes directrices qui fondent son cadre prudentiel actuel pour refléter les nouveaux enjeux, les renseignements recueillis au moment de la récente tourmente économique et de l'évolution de la structure des marchés financiers en réaction aux nouvelles normes prudentielles imposées à l'échelle internationale de même que les enseignements tirés de celles-ci. La surveillance de l'incidence des nouvelles normes sur le comportement des banques sera tout aussi importante.

Des travaux sont en cours au Canada ainsi que dans de nombreux pays et au sein de tribunes internationales, pour établir des cadres de capital plus sensibles au risque à l'intention des sociétés d'assurances. Au Canada, les tests du capital s'appellent *Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent* (MMPRCE) et *Test du capital minimal* (TCM). Tant les sociétés que les régulateurs reconnaissent qu'il faut adopter des approches plus sensibles au risque qui reflètent mieux les questions soulevées par des produits qui se complexifient, des marchés au dynamisme croissant et de nouvelles règles comptables, tout en s'assurant qu'elles ne donnent pas lieu à une volatilité inappropriée des exigences de capital réglementaire, en particulier pour les sociétés ayant des passifs à long terme. Le Cadre de réglementation de l'assurance-vie¹ du BSIF, qui est paru en septembre 2012, énonce les priorités du BSIF à cet égard au cours des trois prochaines années.

Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS) et des Normes internationales d'audit

Le BSIF continuera de surveiller les principaux projets de comptabilité proposés par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) de même que leur incidence sur les IFF. Deux grands projets se répercuteront sur les banques et les assureurs : le remplacement des dispositions

sur les instruments financiers et la phase II de la révision des dispositions sur les contrats d'assurance. Le premier aurait pour effet d'accroître le recours à la juste valeur et à la constitution de provisions pour pertes prévues sur prêts. Le second vise à changer en profondeur l'évaluation des passifs d'assurance et la comptabilisation des produits. Les deux projets auront d'importantes répercussions en ce sens qu'ils toucheront non seulement la comptabilité, mais aussi la valeur et le provisionnement des prêts, les normes actuarielles et le régime du capital réglementaire. Il est indispensable que le BSIF prévoie et comprenne ces changements, et les influence lorsque la situation s'y prête, pour demeurer en mesure d'évaluer avec précision les risques des institutions financières et d'ajuster au besoin le cadre de capital réglementaire.

La crise financière de 2008 a donné lieu à un volume important de discussions nationales et internationales et engendré de nombreuses recommandations sur l'amélioration de la fonction d'audit pour favoriser la stabilité financière. Le rôle de l'auditeur, la portée des audits et le rapport de l'auditeur font l'objet de débats et d'un examen attentif à plusieurs égards. Les changements découlant de cet examen pourraient contraindre le BSIF à modifier son régime fondé sur le recours qui s'appuie sur des états financiers audités de grande qualité afin de compléter les processus de surveillance. Le BSIF surveille de près les échanges qui ont lieu au sein d'instances nationales et internationales et y participe énergiquement afin d'améliorer la qualité de l'audit (à l'échelon international, ces instances sont le Conseil de stabilité financière (CSB), le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire [CBCB] et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance [AICA]; au Canada, il s'agit du Conseil des normes de vérification et de certification [CNVC] et du Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification [CSNVC]), en faisant des recommandations sur des sujets particuliers, au besoin.

Facteurs de risque internes

Risque lié à l'effectif

La réussite du BSIF repose sur sa capacité de pouvoir compter sur des employés ayant les connaissances très spécialisées ainsi que les compétences et l'expérience nécessaires pour réglementer et surveiller les institutions financières, cerner les enjeux importants et évaluer les risques avec précision.

Compte tenu de la volatilité de l'économie mondiale, de la complexification des produits, de l'évolution de la réglementation prudentielle et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque dans le secteur des services financiers, le BSIF doit aussi être en mesure d'attirer, de motiver, de former et de maintenir en poste un effectif compétent, en particulier des personnes dont les compétences sont recherchées dans le secteur financier. Malgré la croissance importante du BSIF au cours des dernières années, son taux de roulement demeure faible. Par ailleurs, en raison des nouvelles attributions du BSIF et des domaines de préoccupation accrue, l'organisme pourrait avoir besoin de nouvelles ressources à l'avenir. Le BSIF s'efforce de disposer d'un environnement propice à l'apprentissage continu pour permettre à ses employés de relever les défis auxquels ils font face dans un contexte en évolution constante. En l'absence de ressources qualifiées en nombre suffisant, la sollicitation excessive dont font l'objet certaines personnes jouant des rôles clés pourrait créer d'autres facteurs de risque liés à l'effectif.

Risque systémique

Une technologie puissante et une infrastructure de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) robuste, protégée et bien soutenue sont des facteurs déterminants de la capacité du BSIF de s'acquitter de son mandat. Le BSIF doit veiller à ce que les systèmes d'information et l'infrastructure nécessaires soient en place pour appuyer efficacement ses activités de réglementation et de surveillance. Le BSIF a entrepris un programme pluriannuel de renouvellement de la technologie de l'information (RTI) à l'appui d'une stratégie à long terme de GI-TI dont l'objectif est d'atténuer le risque dans ce domaine. La mise en œuvre de cette initiative est soumise à une surveillance et à une évaluation rigoureuses.

Sommaire de la planification

Ressources financières (M\$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
140,3	140,3	137,7	141,9

Le tableau sur les ressources financières qui précède présente un résumé du total des dépenses prévues pour le BSIF au cours des trois prochains exercices².

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
641	639	639

Le tableau « Ressources humaines » ci-dessus fait état du nombre d'ETP dont le BSIF prévoit disposer au cours des trois prochains exercices.

Sommaire de la planification pour le résultat stratégique 1 (M\$)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	55,5	62,8	69,1	74,0	76,5	79,3	Forte croissance économique
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4,5	5,5	5,3	4,6	4,7	4,9	Sécurité du revenu pour les Canadiens
Aide internationale ³	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S.O.
Total partiel	60,4	68,3	74,4	78,6	81,2	84,2	

Les dépenses réelles au titre du programme de réglementation et de surveillance des institutions financières fédérales ont augmenté de 24,5 % entre 2010-2011 et 2012-2013. Au cours de la période, le BSIF a accru ses effectifs chargés de la réglementation et de la surveillance en raison de la progression du volume et de la complexité de ses travaux de même que de nouvelles tâches permanentes découlant des leçons tirées de la crise financière mondiale, et pour mettre en œuvre d'importantes réformes de la réglementation. Il a été appelé, notamment, à élaborer de nouvelles

² On trouvera des précisions sur les tendances des ressources humaines et financières à la section « Profil des dépenses » du présent rapport (page 14).

³ Programme supprimé en 2010-2011.

règles de pointe axés sur le risque visant la liquidité, l'endettement et les fonds propres, à intensifier la surveillance des grandes banques aussi bien qu'à entreprendre des initiatives et à prendre de nouveaux engagements sur la scène internationale. Par ailleurs, le BSIF a approfondi son expertise dans le secteur de l'assurance-vie et accru ses capacités de suivi et d'examen de la fonction actuarielle. En 2012-2013, la supervision des activités commerciales de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a été ajoutée à son mandat. La hausse des dépenses de 2013-2014 et des exercices suivants est attribuable à l'effet sur une année complète des ressources acquises en 2012-2013 et aux ajustements courants liés au mérite et à l'inflation.

L'augmentation des charges de 2011-2012 et de 2012-2013 au titre du programme de réglementation et de surveillance des institutions financières fédérales s'explique par le développement et la mise en œuvre d'un système de surveillance améliorée des régimes de retraite.

Sommaire de la planification pour le résultat stratégique 2 (M\$)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Évaluations actuarielles et services conseils	4,2	4,2	4,5	5,2	5,2	5,4	La sécurité du revenu pour les Canadiens
Total partiel	4,2	4,2	4,5	5,2	5,2	5,4	

L'augmentation des dépenses prévues en faveur du programme des évaluations actuarielles et des services conseils de 2013-2014 à 2015-2016 en comparaison des dépenses réelles de l'exercice précédent et des prévisions de 2012-2013 est à mettre sur le compte de postes vacants qui ont été comblés, de l'établissement de deux ETP en raison de l'alourdissement de la charge de travail et des ajustements courants liés au mérite et à l'inflation. Fait à noter, les dépenses de 2013-2014 englobent les coûts de l'examen triennal du Régime de pensions du Canada (RPC).

Sommaire de la planification pour les services internes (M\$)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	41,3	52,3	58,1	56,5	51,3	52,3
Total	41,3	52,3	58,1	56,5	51,3	52,3

Les dépenses occasionnées par le programme des services internes ont augmenté de 26,6 % en 2011-2012 par rapport à l'exercice précédent à cause de la mise en œuvre du Programme de renouvellement de la technologie de l'information (RTI) du BSIF, de l'établissement d'ETP à l'appui d'initiatives de réglementation et de surveillance et du coût accru des locaux dû à l'expansion des bureaux de Toronto et d'Ottawa pour fournir des postes de travail aux nouveaux effectifs. En outre, les dépenses sont censées progresser de 11,1 % en 2012-2013 sous l'effet du programme de RTI, de l'amélioration de l'infrastructure, de la hausse des loyers aussi bien que des ajustements courants liés au mérite et à l'inflation. La baisse des dépenses après 2013-2014

traduit l'achèvement de la stratégie quinquennale de GI-TI approuvée en avril 2009 et le retour à des niveaux de dépense normaux en GI-TI pour la mise à niveau des systèmes et le renouvellement de l'infrastructure de base et des applications.

Sommaire de la planification - Total (M\$)

Programmes liés aux résultats stratégiques et services internes	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Prévisions de dépenses 2012-2013	Dépenses prévues		
				2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016
Total	105,9	124,8	137,0	140,3	137,7	141,9

Profil des dépenses

Conformément au *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses 2013-2014* du Secrétariat du Conseil du Trésor, les ressources humaines et financières indiquées dans le présent Rapport sur les plans et les priorités reflètent les estimations de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) approuvées du BSIF, qui ont été établies à l'été 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport, le BSIF achevait de planifier ses activités pour 2013-2014 à 2015-2016 et évaluait ses besoins en capacité. Toute modification des estimations approuvées figurera donc dans le RPP de l'an prochain.

À compter de juillet 2012, le mandat du BSIF lui prescrivait d'examiner et d'évaluer la sûreté et la solidité des activités commerciales de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), principalement ses programmes d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Au cours de la période de planification 2013-2016, le BSIF continuera de s'employer à réagir aux risques émanant de l'économie en accordant une attention particulière aux conséquences des taux d'intérêt faibles, à l'endettement grandissant des ménages et aux répercussions des problèmes persistants que connaissent d'importantes économies étrangères sur les IFF, les régimes de retraite et la SCHL. Il aura également pour priorité d'intervenir face aux risques émanant de la réforme de la réglementation, surtout dans le secteur bancaire et celui des assurances. Le BSIF continue de surveiller l'impact de la réforme du contrôle bancaire international sur les directives canadiennes, d'effectuer les modifications prévues dans la feuille de route de la réforme de la réglementation de l'assurance-vie et de se préparer à apporter les changements proposés aux consignes sur les assurances multirisques et l'assurance hypothécaire. Pour répondre à ses priorités opérationnelles, le BSIF demeure résolu à mettre en place et à conserver un effectif très performant et efficace de même qu'à améliorer son infrastructure administrative.

Le BSIF en est à la troisième année de la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale de GI-TI approuvée. Il poursuit l'exécution du programme de RTI en mettant à jour les technologies vieillissantes et en effectuant des investissements annuels pour mettre à niveau des systèmes et renouveler l'infrastructure de base et certaines applications. Cela se traduit donc par l'augmentation des chiffres indiqués dans les tableaux ci-après, surtout ceux de l'activité du programme de réglementation et de surveillance des institutions financières fédérales, qui nécessite une expertise technique pour traiter les dossiers décrits ci-dessus.

(\$ en millions de dollars sauf pour les pourcentages)	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Dépenses prévues		
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses brutes	105,9	124,8	137,0	140,3	137,7	141,9
<i>Changements par rapport à l'exercice précédent</i>		<i>17,8 %</i>	<i>9,8 %</i>	<i>2,4 %</i>	<i>-1,9 %</i>	<i>3,1 %</i>
Moins :						
Revenus disponibles	105,0	123,9	136,1	139,4	136,8	141,0
Dépenses totales prévues	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

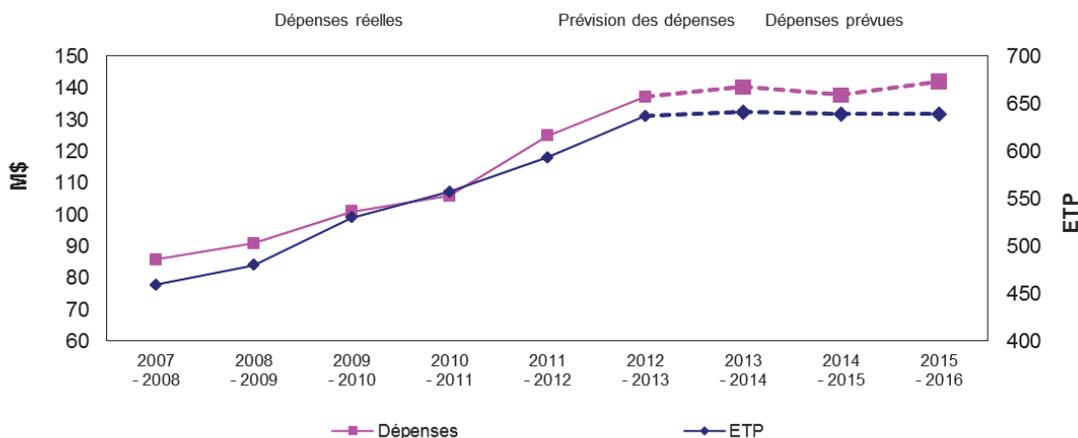
Les dépenses réelles de 2010-2011 et de 2011-2012 sont expliquées dans la figure 1. Le total des dépenses brutes de 2012-2013 devrait progresser de 9,8 % par rapport à l'exercice précédent et passer à 137 millions de dollars, en raison de l'augmentation du nombre d'employés et de l'impact, au cours de l'exercice 2012-2013 complet, des employés embauchés en 2011-2012 (qui, dans l'ensemble, donnent lieu à 44 équivalents temps plein de plus), des ajustements courants liés à l'inflation et au mérite, des investissements dans le programme de RTI et du réaménagement des locaux nouveaux et actuels pour y loger les employés supplémentaires.

Le total des dépenses brutes de 2013-2014 devrait augmenter de 2,4 % par rapport aux prévisions de 2012-2013 pour atteindre 140,3 millions de dollars, principalement en raison des ajustements courants liés à l'inflation et au mérite et de la poursuite des investissements dans le programme de RTI. La diminution escomptée des dépenses prévues une année sur l'autre en 2014-2015 traduit l'achèvement de la stratégie quinquennale de GI-TI approuvée en avril 2009 et le retour à des niveaux de dépense normaux en GI-TI pour la mise à niveau des systèmes et le renouvellement de l'infrastructure de base et des applications.

Abstraction faite des revenus disponibles, les dépenses prévues totalisent 0,9 million de dollars pour chacune des années de planification. Ce montant ne devrait pas varier pendant la période de planification mais pourrait être ajusté par le Conseil du Trésor pour tenir compte des changements apportés aux conventions collectives ou du maintien en place des mesures de contrôle des coûts.

Figure 1

Dépenses et ETP réels et prévus du BSIF (2007-2008 à 2015-2016)



La figure 1 ci-après illustre l'évolution des dépenses réelles et prévues ainsi que des équivalents temps plein (ETP) du BSIF entre 2007-2008 et 2015-2016. La progression des ETP entre la fin de 2007-2008 et 2009-2010 est attribuable aux perturbations des marchés financiers mondiaux, qui ont débuté en août 2007, et à la forte contraction de l'économie l'année suivante alors que les marchés financiers demeuraient perturbés. Pendant cette période, le BSIF a ajouté du personnel dans des domaines spécialisés afin de surveiller et d'évaluer de plus près les risques pour le secteur financier. En 2010-2011 et en 2011-2012, le BSIF a accru davantage ses effectifs pour composer avec la progression du volume et de la complexité de ses travaux, de nouvelles initiatives découlant des leçons tirées de la crise financière mondiale, et pour mettre en œuvre d'importantes réformes de la réglementation de même que son programme de RTI approuvé. En raison d'un changement fondamental dans sa façon de surveiller les sociétés d'assurances, le BSIF a augmenté ses effectifs en 2012-2013 pour garantir que les ressources et l'expertise affectées à la réglementation et à la surveillance du secteur de l'assurance sont suffisantes. De plus, le mandat du BSIF a été élargi en juillet 2012 afin d'y ajouter la surveillance des activités commerciales de la SCHL, ce qui a entraîné une hausse supplémentaire du personnel. Le niveau des ressources du BSIF est plus élevé qu'il ne l'était avant la crise puisque bien des initiatives et des nouveaux engagements sont devenus permanents. Les dernières hypothèses budgétaires approuvées indiquent que le nombre estimatif d'ETP demeurera relativement constant après 2012-2013.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus de renseignements sur les crédits du BSIF, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2013-2014](#)ⁱⁱ

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

La section suivante décrit les programmes du BSIF et indique les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs de chacune. Elle explique aussi les mesures que le BSIF entend prendre pour atteindre les résultats attendus et présente les ressources financières et non financières qui seront affectées à chaque programme.

Résultat stratégique 1 – Un système financier canadien sûr et stable.

Programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Ressources financières (M\$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
78,6	78,6	81,2	84,2

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
400	400	400

Sommaire du programme

Ce programme consiste à réglementer et à surveiller les IFF afin de déterminer si elles sont en bonne santé financière et se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences en matière de surveillance, à surveiller la conjoncture financière et économique afin de relever les questions qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur les IFF et à intervenir en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes injustifiables, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont responsables en définitive et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées.

Les coûts de ce programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisation et des droits prévus par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Le BSIF fournit également aux provinces des services de surveillance dont la tarification permet d'en récupérer le coût.

Ce programme comporte trois sous-programmes :

1. Évaluations des risques et intervention : Ce programme prévoit l'administration et l'utilisation d'un processus de surveillance efficace pour évaluer la sûreté et la stabilité des IFF en appréciant le profil de risque de l'institution, sa situation financière, ses mécanismes de gestion du risque et sa conformité avec les lois et règlements en vigueur. Il comprend la surveillance et la supervision des institutions financières, le suivi de la conjoncture financière et économique pour recenser les nouveaux enjeux, et l'exercice de pouvoirs de surveillance permettant d'intervenir ou d'obliger la direction ou le conseil d'administration de l'institution en cause à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
2. Réglementation et orientation : Ce programme prévoit la promotion et l'administration d'un cadre de réglementation qui favorise l'adoption par les IFF de saines pratiques, politiques et procédures de gestion du risque dont la fonction est de gérer et de limiter l'incidence sur l'IFF particulière des risques engendrés par ses activités. Il prévoit l'élaboration de règlements, l'émission de consignes, la contribution à l'élaboration des lois et des règlements fédéraux ayant une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et d'audit et la participation à l'établissement de règles sur la scène internationale.
3. Agrément et précédents : Les IFF doivent obtenir un agrément réglementaire pour effectuer certaines opérations. Ce programme comprend l'évaluation et le traitement des demandes d'agrément réglementaire, la prise de positions sur l'interprétation et l'application des lois et des règlements visant les IFF, le recensement des opérations susceptibles d'avoir des conséquences de nature stratégique et l'élaboration de décisions ayant valeur de précédent qui tiennent compte de la nécessité, pour les institutions, de livrer concurrence de façon efficace sans pour autant prendre des mesures qui risqueraient inutilement d'avoir des conséquences néfastes pour les principaux interlocuteurs du BSIF, c'est à dire les souscripteurs et les déposants des IFF.

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Protéger les déposants et les souscripteurs tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.	Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès d'institutions en faillite (montant recouvré par dollar réclamé).	90 %

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Effectuer des évaluations qui concordent avec les cotes de risque composites des institutions.	Pourcentage d'observateurs compétents ⁴ estimant que la cote de risque composite de leur institution est appropriée.	70 %
Les règlements, consignes et autres règles concilient les considérations prudentielles et la nécessité de faire face à la concurrence.	Pourcentage d'observateurs compétents ⁴ estimant que le BSIF réussit bien ou très bien à élaborer des règlements, des lignes directrices et d'autres règles qui permettent de trouver le juste équilibre entre les considérations d'ordre prudentiel et la nécessité pour les institutions de faire face à la concurrence.	50 %
La procédure d'agrément se traduit par des décisions solides sous l'aspect prudentiel et transparentes.	Pourcentage d'observateurs compétents ⁴ qui comprennent dans une certaine mesure ou très bien le fondement des décisions d'agrément du BSIF.	85 %

Faits saillants de la planification

Outre ses travaux de base, le BSIF mettra l'accent sur des stratégies clés, par exemple :

- Accorder une attention particulière aux conséquences des taux d'intérêt faibles, à l'endettement grandissant des ménages et aux répercussions des problèmes persistants que connaissent d'importantes économies étrangères sur les IFF, les régimes de retraite et la SCHL, et prendre les mesures appropriées.
- Continuer de participer aux travaux de comités internationaux comme le CSF, le CBCB, l'AICA, l'Instance conjointe et le Groupe des surveillants principaux afin d'exprimer son point de vue et de contribuer à la mise au point de la version finale des normes. Ces groupes s'emploient à définir les principaux enjeux découlant des événements économiques d'envergure planétaire et à y donner suite en termes, notamment, de modifications à apporter à la réglementation et d'élaboration de meilleurs principes et de meilleures règles axés sur la prudence. Continuer à collaborer de près avec les partenaires du Comité de surveillance des institutions financières et le Comité consultatif supérieur⁵ et les intervenants sectoriels sur des dossiers semblables dans le contexte canadien.
- Accroître notre capacité d'évaluer le risque et la suffisance du capital des IFF, en tirant parti des simulations de crise des IFF
- Poursuivre les échanges étroits et les activités de promotion relatifs aux pratiques améliorées de gestion du risque des IFF en mettant l'accent sur la liquidité, la gestion des fonds propres et la gouvernance d'entreprise.
- Examiner les IFF qui offrent de l'assurance hypothécaire et rendre compte au ministre des Finances de certaines questions relatives au cadre de garantie d'assurance hypothécaire de l'administration fédérale établi aux termes de la nouvelle *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle*.

⁴ Cadres supérieurs, administrateurs de régime et professionnels agissant pour le compte d'institutions financières et de régimes de retraite fédéraux.

⁵ Siègent à ces comités les dirigeants des ministères et organismes fédéraux qui participent à la réglementation du secteur financier et contribuent à la stabilité financière du Canada.

- Continuer de travailler, avec divers intervenants, à différentes questions liées aux normes IFRS pour en comprendre l'incidence future sur le régime du BSIF ainsi que sur les assureurs.
- Travailler de concert avec la SADC afin de mettre en place un cadre de reprise et de règlement crédible à l'intention des grandes banques canadiennes.
- Participer au Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international ainsi qu'aux examens permanents par des pairs du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et y donner suite.

Programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Ressources financières (M\$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
4,6	4,6	4,7	4,9

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
27	27	27

Sommaire du programme

Ce programme porte sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux; il a pour but de confirmer le respect des exigences minimales de capitalisation, des lois qui les régissent et des exigences de la surveillance. En pratique, elle se décline comme il suit : évaluer les risques qui planent sur les régimes de retraite auxquels participent des personnes qui travaillent dans un domaine d'activité de compétence fédérale; intervenir rapidement et efficacement auprès de ces régimes lorsque la situation l'exige de façon à éviter aux participants et à leurs bénéficiaires de subir des pertes injustifiables tout en reconnaissant que les administrateurs des régimes de retraite sont responsables au bout du compte de la bonne marche de leurs activités et qu'un régime de retraite peut faire faillite; administrer un cadre de réglementation équilibré et pertinent; traiter les demandes d'approbation et d'agrément de façon efficace, dans les délais prévus et en souscrivant au principe de la prudence. Ce programme comprend aussi l'évaluation du risque et l'intervention, la réglementation et l'orientation, ainsi que l'agrément et les précédents relatifs aux régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le coût de ce programme est recouvré grâce aux droits que verse chaque régime de retraite fédéral en fonction du nombre de ses participants.

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Protéger les intérêts financiers des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite privés fédéraux.	Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès des régimes de retraite sous capitalisés en cessation.	85 %

Faits saillants de la planification

Pour atteindre les résultats attendus, le BSIF prévoit mener les activités suivantes, qui s'ajoutent aux initiatives permanentes :

- Élaborer les processus internes et les directives externes nécessaires au soutien de la mise en œuvre de régimes de pension agréés collectifs (RPAC).
- Offrir un soutien technique lors de la rédaction des règlements visant les régimes de retraite que le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer, et mettre à jour et améliorer les directives externes, au besoin.
- Continuer à céder aux organismes provinciaux de réglementation⁶ la responsabilité de la surveillance des régimes des Premières Nations, qui ne sont pas assujettis à la législation fédérale.

⁶ Une décision rendue par la Cour suprême du Canada en novembre 2010 (ayant trait au cadre de détermination de la compétence de laquelle relèvent les relations de travail entre employeur et employé autochtones au Canada) a eu des répercussions sur la compétence territoriale auprès de laquelle certains régimes de retraite des Premières Nations sont agréés. En particulier, certains régimes de retraite des Premières Nations sont agréés au palier fédéral alors qu'ils devraient l'être au palier provincial.

Résultat stratégique 2 – Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.

Programme : Évaluations actuarielles et services-conseils

Ressources financières (M\$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
5,2	5,2	5,2	5,4

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
34	34	34

Sommaire du programme

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada (RPC), des régimes de pension du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables des obligations financières qui en découlent. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Ce programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Elle fournit des freins et des contrepoids qui limitent les coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence.

Ce programme fournit une gamme de services actuariels aux responsables du RPC et à certains ministères fédéraux. Comme le prévoit la législation, elle consiste à effectuer des évaluations actuarielles du RPC, du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires.

Les activités du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) sont financées par les droits exigés en contrepartie des services d'évaluation actuarielle et des services conseils qu'il offre, et par des crédits parlementaires annuels.

Ce programme englobe trois sous activités :

1. Services au RPC et au programme de la SV : Ce programme prévoit notamment l'évaluation actuarielle, dictée par la loi, du RPC et du programme de la SV, dans le but d'en brosser le portrait financier. Il estime les dépenses et les revenus à long terme ainsi que le passif actuel du RPC et les dépenses à long terme des programmes de la SV. Conformément aux modalités du Régime de pensions du Canada et à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le BAC prépare les rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière de ces programmes.
2. Services aux régimes de retraite et d'assurance du secteur public : Ce programme prévoit l'évaluation actuarielle, dictée par la loi, des régimes de retraite et d'assurances des employés du secteur public fédéral, dans le but d'en brosser le portrait financier. En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, il prévoit la préparation des rapports actuariels triennaux exigés par la loi sur la situation financière des régimes de retraite et d'assurances des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Ce programme appuie les participants des régimes, servant ainsi l'intérêt public, en assurant la saine gouvernance des régimes et la divulgation de renseignements pertinents dans les rapports actuariels. Il contribue ainsi à l'obligation globale qu'ont les promoteurs de rendre compte des régimes aux participants. Il prévoit également la prestation à divers ministères de conseils actuariels judicieux sur la conception, la capitalisation et l'administration des régimes. Dans le cadre de ce programme, l'actuaire en chef remet les rapports actuariels au président du Conseil du Trésor.
3. Services au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) : En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, telle qu'elle est modifiée par la *Loi d'exécution du budget de 2009*, ce programme prévoit l'évaluation actuarielle législative du PCPE. Il prévoit également la préparation d'un rapport actuariel sur le PCPE par suite de l'évaluation du portefeuille des prêts et des coûts à long terme du programme. Aux termes de celui-ci, l'actuaire en chef soumet un rapport actuariel au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Résultats attendus du programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Administrateurs du système public canadien de revenu de retraite bénéficiant de services et de conseils actuariels d'expert indépendants, précis, de qualité supérieure et rapides.	Expérience professionnelle suffisante de l'actuaire en chef et du personnel ET Respect des normes professionnelles canadiennes et internationales.	Accord unanime des pairs*
* Groupe de pairs choisis de manière indépendante.		

Résultats attendus du sous-programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Des évaluations actuarielles de grande qualité permettent d'informer les intervenants du RPC et du programme de la SV ainsi que les Canadiens de la situation financière actuelle et prévue du RPC et du programme de la SV.	Les examens par des pairs attestent que les évaluations actuarielles sont complètes (méthodes, hypothèses, analyse). ET Pourcentage des recommandations s'inscrivant dans la portée et l'influence du BAC qui sont mises en œuvre avant l'examen par les pairs suivant.	Accord unanime des pairs* 80 %
Des évaluations actuarielles précises et de grande qualité sur les régimes de retraite et d'assurance publics sont remises aux ministères pour étayer la conception, la capitalisation et l'administration des régimes.	Les examens par des pairs attestent que les évaluations actuarielles sont complètes (méthodes, hypothèses, analyse). ET L'opinion actuarielle est pertinente.	Accord unanime des pairs*
Des évaluations actuarielles précises et de grande qualité informent les intervenants du Programme canadien de prêts aux étudiants et les Canadiens des futurs coûts et des taux de provisionnement du programme.	Le Bureau du vérificateur général audite le Programme canadien de prêts aux étudiants et se sert des évaluations actuarielles du BSIF comme éléments probants à l'appui de son rapport de l'auditeur indépendant aux Comptes publics du Canada.	Confirmation du BVG
* Groupe de pairs choisis de manière indépendante.		

Faits saillants de la planification

Du fait de son devoir d'évaluer et de baliser les coûts futurs des divers régimes de retraite qui relèvent de ses compétences et comme le prévoit la loi, en 2013-2014 le BAC produira les rapports actuariels sur les régimes de pension suivants et les présentera au ministre responsable : le Régime de pension du Canada, le Régime de pension des juges de nomination fédérale, le Régime de pension des parlementaires, le Régime de retraite des Forces canadienne – forces régulières et de réserve, le Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada – partie IV, et le Compte de prestations de décès de la Force régulière. À ces rapports actuariels devant être présentés aux autorités compétentes en cours d'exercice s'ajoutent le rapport actuariel de la mi-temps sur le Programme canadien des prêts aux étudiants, le rapport actuariel sur les rentes de l'État et le Régime d'assurance du service civil et les évaluations actuarielles des Comptes publics du Canada.

Aux termes du projet de loi C-45, *Loi sur l'emploi et la croissance économique*, déposé le 18 octobre 2012, en 2013-2014 le BAC devra également produire un rapport actuariel sur le taux préférentiel du Régime canadien d'assurance-emploi à l'intention de la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Lorsque ce projet de loi aura reçu la sanction royale, ce rapport devra aussi être déposé au Parlement par le ministre responsable.

Parmi les autres projets prévus se trouve la publication de diverses études actuarielles dans le cadre de la mise en œuvre de recommandations découlant du plus récent examen par les pairs. En outre, les BAC continuera d'offrir des services d'actuariat professionnels à ses principaux clients : le Secrétariat du Conseil du Trésor, Ressources humaines et Développement des

compétences Canada, le ministère de Finances, la Gendarmerie royale du Canada, Anciens Combattants Canada, le ministère national de la Défense, le ministère de la Justice et le Bureau du Conseil privé. La charge de travail s'est accrue en raison des nouvelles responsabilités dont le BAC a été investies et de l'augmentation du nombre de demandes qui lui adressent diverses instances administratives.

Programme : Services internes

Ressources financières (M\$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
56,5	56,5	51,3	52,3

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
179	177	177

Sommaire du programme

Le programme *Services internes* appuie deux de ses résultats stratégiques. Les activités consistent notamment à concevoir et à mettre en place des systèmes de gestion de l'information rentables, sécuritaires et fiables, et qui contiennent des données internes et externes pertinentes, exactes et à jour. À ces systèmes d'information viennent s'ajouter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de conseils et de directives efficaces en matière de finances, de ressources humaines et d'administration, de sécurité, d'audit interne, de communications et d'administration. L'objectif consiste à doter le BSIF des processus et des systèmes requis pour permettre à son effectif motivé et spécialisé de mettre l'accent sur ses activités de réglementation et de surveillance.

Faits saillants de la planification

Voici les faits saillants de la planification des services internes :

- Un effectif très performant et efficace :
 - Mettre en place un cadre général de gestion des ressources humaines qui aligne les pratiques et les programmes des RH sur les objectifs de rendement.
 - Mettre en place un cadre global de rémunération qui dicte l'approche à adopter en matière de rémunération, d'avantages, d'équilibre travail-famille, de reconnaissance de la contribution des employés et de perfectionnement de la main d'œuvre, et qui permet à l'organisme de conserver son attrait et de maintenir en poste et de motiver ses employés.
 - Poursuivre le développement du processus de planification des ressources humaines dans le but de cerner avec précision les lacunes auxquelles il faut remédier (compétences, outils et finances) et de produire des d'actions visant à atténuer le risque.
 - Évaluer et mettre en place un nouveau système de gestion des données sur les ressources humaines dans le but d'obtenir des mesures et des rapports plus précis sur les risques liés à la gestion des ressources humaines et d'offrir un jour aux employés des programmes libre-service.

- Une infrastructure administrative améliorée :
 - Accroître la viabilité des services intégrés efficaces en continuant de veiller à ce que les processus clés soient documentés et fassent l'objet de contrôles internes dans le cadre d'une approche globale de la gestion du risque :
 - Mettre en œuvre comme prévu les plans d'action issus des divers audits internes et en rendre périodiquement compte au Comité de vérification.
 - Poursuivre l'élaboration d'un cadre organisationnel de contrôle interne à la demande du Comité de direction.
 - Poursuivre le déploiement du programme de renouvellement de la technologie de l'information qui a pour but de renouveler les systèmes et les applications essentiels à l'informatique décisionnelle, au traitement des relevés financiers et à la gestion des fichiers et dossiers électroniques.
 - Analyser et évaluer les technologies existantes et en émergence dans le but de déterminer si elles pourraient éventuellement permettre aux employés d'améliorer leur méthode de travail.
 - Poursuivre l'élaboration et la mise en place d'une stratégie et d'un cadre de gestion de l'information d'entreprise et des données des IFF, conformément aux principes de la gestion rigoureuse de l'information d'entreprise, pour veiller à ce que le BSIF puisse obtenir, traiter et transmettre efficacement l'information des IFF.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants financiers

Les faits saillants des états financiers prospectifs qui sont présentés dans le présent rapport ont pour but d'offrir une vue d'ensemble des opérations du BSIF. Ils sont établis selon la comptabilité d'exercice dans le but d'être plus représentatifs, d'améliorer la transparence et la gestion des finances et de fournir des renseignements clairs, utiles, fiables et comparables aux principaux utilisateurs des états financiers du BSIF : les institutions financières et les régimes de retraite privés réglementés, c'est-à-dire les instances dont il tire l'essentiel de ses produits et envers lesquelles il a des devoirs redditionnels, et leurs associations sectorielles respectives qui, de façon générale, utilisent la comptabilité d'exercice fondée sur les normes pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*.

Les états financiers prospectifs sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et se trouvent sur le site Web du BSIF à l'adresse que voici : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=1548.

État résumé prospectif de la situation financière

Au 31 mars 2013 et 2014

(M\$)

	Variation monétaire	Prévisions 2013-2014	Résultats estimés 2012-2013
Total de l'actif	2,1	70,1	68,0
Total du passif	2,1	45,1	43,0
Avoir du Canada	2,1	25,0	25,0
Coût net des opérations	0,0	0,0	0,0

État résumé prospectif des résultats et du résultat étendu

Pour les exercices terminés le 31 mars

(M\$)

	Variation monétaire	Prévisions 2013-2014	Résultats estimés 2012-2013
Total des charges	9,3	143,3	134,0
Total des produits	9,3	143,3	134,0

	Variation monétaire	Prévisions 2013-2014	Résultats estimés 2012-2013
Coût net des opérations	0,0	0,0	0,0

Le BSIF fait correspondre ses produits à ses coûts. L'écart entre les chiffres ci-dessus et ceux des dépenses prévues qui sont présentées ailleurs dans le RPP s'explique par la différence des régimes comptables utilisés pour des postes tels que les revenus non disponibles, l'amortissement, l'ajustement des engagements au titre de l'indemnité de départ et le coût de l'intérêt couru. On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans la version intégrale des états financiers prospectifs du BSIF, sur son site Web. L'augmentation de 9,3 millions de dollars, ou 6,9 %, des produits et charges d'une année sur l'autre en 2013-2014 s'explique essentiellement par l'accroissement des ressources nécessaires pour permettre au BSIF de s'acquitter du nouveau volet de son mandat qui porte sur la surveillance des activités commerciales de la SCHL, et par les investissements requis, cette année encore, pour mettre à niveau ses systèmes informatiques, tel qu'expliqué à la section « Profil des dépenses » du présent rapport.

États financiers prospectifs

Les états financiers prospectifs sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et se trouvent sur le site Web du BSIF à l'adresse que voici : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=621.

Liste des tableaux supplémentaires

On trouvera la version électronique de tous les tableaux d'information supplémentaires qui accompagnent le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014* dans le site Web du BSIF, à l'adresse que voici : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=621.

Les tableaux suivants se trouvent également à l'adresse susmentionnée :

- Écologisation des opérations gouvernementales
- Audits et évaluations internes prévus au cours des trois prochains exercices
- Sources de revenus disponibles et non disponibles
- Sommaires des dépenses en immobilisation par programme

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*ⁱⁱⁱ. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Personnes-ressources:

Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

N° de téléphone : (613) 990-7788

Complément d'information:

On trouvera l'énoncé des Plans et priorités 2013-2016 du BSIF sur son site Web, à l'adresse que voici : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?DetailID=1249

ⁱ http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=5078

ⁱⁱ *Budget principal des dépenses 2013-2014*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>

ⁱⁱⁱ <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>